

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les principaux actionnaires de TUNIS RE et l'Intermédiaire en Bourse MAC SA informent le public qu'un contrat de liquidité est mis en place afin d'assurer la liquidité des actions TUNIS RE et la régularité de leur cotation, et ce, conformément à la décision générale du CMF N°9, relative au modèle type de contrat.

Le contrat de liquidité TUNIS RE entre en vigueur le 22 novembre 2013 et est composé de 165 000 Actions TUNIS RE et 1 500 000 DT.

Ce contrat est conclu pour une durée de 6 mois renouvelable.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.